

# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre Janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** 17 Janvier 2019

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 4.**

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge, RICARDEAU James et TANI Florent.

**EXCUSES** : Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. Ludovic BROUTIN*), M. MORMANN Cédric (sans pouvoir), M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*), M. PELÉ Martin (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme Sylvie AUBRY*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme Marie-Jeanne GUINEL et M. Jean-Luc POINTEAU.

<b>OBJET :</b>	<b>Convention APiCité.</b>
----------------	----------------------------

N° 2019 / 01 / 17

*L'UNAF, syndicat professionnel national de l'apiculture créé en 1945, a initié la création du label APiCité® dédié aux collectivités.*

*Ce label a pour objectif de valoriser les politiques locales en matière de protection des abeilles et des pollinisateurs sauvages, en accordant la reconnaissance par l'UNAF de la qualité de la politique publique conduite dans ce domaine. Le label est ainsi gradué d'une à trois abeilles.*

*Blain est une collectivité reconnue comme très impliquée sur ces sujets, qui souhaite, par la délivrance du label APiCité®, faire reconnaître cette action auprès des citoyens.*

*La demande de labellisation APiCité® de Blain a été validée par le comité de labellisation. Celui-ci a ainsi décidé d'accorder à la collectivité le label APiCité® assorti de : 1 abeille.*

*Conformément au règlement du label APiCité®, la redevance que Blain s'engage à verser à l'UNAF en contrepartie des moyens mis en œuvre, s'établit comme suit : collectivités entre 5000 et 10000 habitants : 500€.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la note de synthèse et le projet de convention adressés aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

.../...

*Le Conseil Municipal,*

*APPROUVE les termes de la convention.*

*APPROUVE le montant de la redevance annuelle, fixée à 500 €.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 28 Janvier 2019,  
Le Maire,

